

**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U**  
**2025**  
**RIUNIONE DI I 24 E 25 D'APRILE DI 2025**

**1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2025**  
**REUNION DES 24 ET 25 AVRIL 2025**

2025 / 01 / 022

**REPONSE DE MONSIEUR JEAN-FELIX ACQUAVIVA A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR  
DON-JOSEPH LUCCIONI AU NOM DU GROUPE FA POPULU INSEME**

**Objet** : Hausse des taxes et normes extérieures à la Corse en matière de transport aérien et maritime

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Oui, cette hausse des taxes et des normes décidée en dehors de la Corse touche à l'intérêt vital de l'île, tant sur le plan social qu'économique. C'est une évidence qu'il faut affronter aujourd'hui, car nous ne pouvons pas laisser la Corse prise entre le marteau et l'enclume sur cette question.

Je rappelle brièvement ce qu'a accompli la Collectivité territoriale de Corse depuis 2015. Dans les domaines où nous avons compétence — c'est-à-dire sur le périmètre du service public maritime et aérien, notamment d'un point de vue tarifaire — nous avons pu agir sur le tarif hors taxes, et uniquement hors taxes.

Je rappelle que nous avons assaini la question de la continuité territoriale dès 2015-2016, en réalisant d'importantes économies :

- 32 millions d'euros économisés en 2016, là où il y avait gabegie avant 2015,
- 23 millions d'euros en 2017.

Grâce à ces premières baisses, nous avons pu agir rapidement, notamment sur le tarif du fret maritime pour les biens de consommation, en le réduisant de 46 à 40 euros hors taxes, soit une baisse de 13 %. Nous avons également baissé le tarif à l'export pour les entreprises corses, passant de 46 à 20 euros, voire 15 euros, soit des réductions très conséquentes de 56 % à 67 %.

Depuis 2017, les entreprises corses, appuyées par d'autres dispositifs portés par l'ADEC, par Alex Vinciguerra et d'autres politiques, ont pu développer fortement leur capacité à l'export. Je prends l'exemple des clémentiniers : durant la saison 2024-2025, leurs exportations ont augmenté de 26 % par rapport à l'an dernier, atteignant 46 000 tonnes exportées, un record. Cela, grâce notamment aux effets leviers créés depuis 2017. C'est le fruit d'une politique assumée.

Par ailleurs, après le maritime, nous avons également baissé les tarifs aériens de manière significative dès 2020 :

- un aller-retour Paris-Corse qui coûtait 180 euros, est passé à 132 euros hors taxes.

Aujourd'hui, ces efforts sont mis en péril par la hausse des taxes nationales. Prenons un exemple : depuis 2022, pour un vol Paris-Corse, les taxes sont passées de 72 à 99 euros, soit une hausse de 38 %. Je rappelle qu'à l'inverse, la taxe sur les transports en Corse n'a pas bougé depuis 30 ans : elle est restée à 9,14 euros, soit l'équivalent de 40 francs à l'époque.

Toutes les autres taxes ont, quant à elles, augmenté d'environ 30 % :

- taxe de sûreté de l'État,
- taxe TSBA,
- taxe supplémentaire votée par le gouvernement (de 5,26 à 14,80 euros par billet).

Conséquence : un aller-retour Paris passe désormais à 231 euros, contre 132 euros hors taxes auparavant.

C'est encore plus flagrant pour le « bord à bord » (liaisons intérieures très utilisées pour raisons médicales) :

- 47 euros hors taxes,
- environ 80 euros de taxes, soit 66 % du prix total en taxes !

S'agissant des normes, notamment des quotas payants sur les émissions de gaz à effet de serre, nous partageons tous ici la nécessité de réduire les émissions. Mais les carburants durables ne sont pas disponibles, ou alors ils sont beaucoup plus chers que le coût de la norme. Dans le maritime, par exemple, cela représente 66 millions d'euros à payer par les compagnies délégataires, qui seront répercutés sur le fret, augmentant le tarif hors taxes de 7,51 euros : de 40 à 47 euros, et de manière équivalente sur le tarif à l'export.

Tout cela est inacceptable, d'autant que nous demandons depuis longtemps une indexation de la dotation de continuité territoriale (DCT) sur la croissance de la TVA recouvrée en Corse. Cette mesure s'inscrit dans une logique d'autonomisation fiscale naturelle, qui permettrait non seulement de répondre à l'explosion des charges d'exploitation (carburants, post-Covid, guerre en Ukraine), reconnue par l'État et l'Union européenne, mais aussi de prendre en charge une partie des normes.

Cela ne dispense pas l'État de mettre en œuvre une exemption de taxes, notamment pour les passagers résidents, car nous ne disposons ni de l'autonomie fiscale, ni du pouvoir d'exemption.

Ainsi, pour préserver la capacité à l'export des entreprises, le pouvoir d'achat des Corses, et le droit au transport pour les malades, nous allons prendre l'initiative, en lien avec le président de l'ADEC, de l'ODARC, et de l'Agence du Tourisme de la Corse, de mettre en place rapidement une table ronde sur les transports en Corse.

Car il s'agit d'une question politique, fiscale, institutionnelle, où tout est lié :

- autonomisation fiscale via l'indexation de la DCT,
- évolution institutionnelle,
- pouvoir d'achat,
- capacité d'export,
- et enfin la question du sanitaire.

Je vous remercie.